

*Initiatives ministérielles*

Nous n'avons pas honte de créer de la richesse. Nous n'avons pas honte de donner aux pauvres du Canada l'occasion d'améliorer leur situation. Nous ne voulons pas les garder dans l'indigence afin d'y constituer un réservoir de votes pour notre parti.

L'avenir de notre pays réside dans la création de richesse. La première chose à faire pour y arriver consiste à reconnaître les problèmes qui existent. Le projet de loi C-26 en reconnaît un. Il est un premier élément de solution. J'espère que tous les députés à la Chambre vont le reconnaître au lieu de se dérober derrière une prétendue solution qui, ils le savent, n'existe pas qui va laisser subsister le problème et qui est un moyen méprisable pour garder leur propre électorat.

**M. Hovdebo:** Madame la Présidente, c'est bien d'entendre parler de richesse de la part d'un député dont le parti a engendré tant de pauvreté et qui est en passe de l'institutionnaliser.

À propos des consultations menées par le gouvernement, en particulier sur la question à l'étude, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique lui a proposé une autre approche qui, à son avis, pourrait remédier à la situation. Elle suggère des mesures à prendre au sujet du tarif de l'Est, le moment venu. Elle propose les solutions de remplacement qui seront nécessaires pour survivre si le gouvernement finit par faire adopter ce projet de loi.

L'abolition du tarif de l'Est qu'on propose agirait au détriment des agriculteurs des provinces de l'Atlantique et d'ailleurs. Il est question ici d'importer de l'orge, du blé et de l'avoine de France et d'autres pays d'Europe qui peuvent approvisionner la côte est du Canada à meilleur marché que les fournisseurs canadiens.

C'est le genre de solutions qu'il faudrait adopter si rien ne remplace le tarif de l'Est. Nous de l'ouest et du centre du Canada ne pouvons pas fournir à l'Est les produits dont il a besoin.

Les solutions de rechange présenteraient des avantages pour l'ouest et le centre du Canada. Il est dommage que le gouvernement ait fait ce choix uniquement pour des raisons idéologiques, car lorsque le programme des tarifs de l'Est a été établi à l'origine, il ne visait pas uniquement à éviter que le grain soit expédié à Buffalo et

à New York. Il visait aussi à garder ouvertes les installations de la côte atlantique.

En fait, M. Jack Pickersgill a dit qu'il fallait appliquer des tarifs qui inciteraient les expéditeurs à utiliser les installations des ports de l'Atlantique.

Le député ne reconnaît-il pas que même le port de sa municipalité sera touché par ce projet de loi et que celui de Saint John le sera encore davantage?

**M. Crosby:** C'est un bel exemple de débat à la Chambre des communes. S'il se prolonge suffisamment, la vérité finit par sortir.

Les députés d'en face, qui s'opposent au projet de loi C-26, n'essaient pas de venir en aide à la région de l'Atlantique. Ils n'essaient pas de venir en aide au port de Halifax ni à l'agriculture de la Nouvelle-Écosse. Ils travaillent pour leurs propres intérêts. En effet, ils se portent au secours des agriculteurs de l'Ouest, des producteurs de maïs de l'Ontario. C'est leur droit le plus légitime. Mais qu'ils se lèvent et osent le dire. Qu'ils ne prétendent pas vouloir aider le port de Halifax s'ils sont de la Saskatchewan. Qu'ils ne disent pas vouloir secourir le secteur agricole de la Nouvelle-Écosse s'ils viennent de la région de l'Ontario où l'on s'adonne à la culture du maïs. Qu'ils disent la vérité. C'est tout ce que nous voulons. La vérité.

Parlons maintenant de la consultation. Il est étrange que le député soutienne qu'il n'y a pas eu de consultations. J'ai ici un mémoire de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, dans lequel celle-ci dit avoir fait des démarches au sujet du programme de subventions au transport de marchandises dans la région de l'Atlantique. Elle le dit sauf. Il ressortirait même de ses consultations auprès du gouvernement que le Programme d'aide au transport des céréales fourragères n'est pas menacé. Elle parle du programme des tarifs de l'Est, mentionne son abolition et souligne que cela occasionnera des difficultés d'ordre économique.

Pas mal, en fait de consultations, non? Il est écrit dans le document qu'elle a produit qu'une rencontre sera organisée prochainement à l'échelle régionale, sous les auspices de Transports Canada, pour donner suite aux préoccupations qu'elle a exprimées et cette rencontre aura pour but d'évaluer les répercussions que subira la région de l'Atlantique et de chercher des moyens de réduire les effets négatifs. Voilà à quoi ça rime: éliminer le programme des tarifs de l'Est, puis éliminer les effets néfastes que pourraient avoir d'autres programmes.

**M. Walker:** Madame la Présidente, les propos vaseux que nous venons d'entendre n'ont d'égal que la réponse